

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier décembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le **Bureau d'agglomération** de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (11) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN –

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony BONNET – Franck SAVARY a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_212

Cession foncière à la commune de Rocheservière

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est propriétaire d'un ensemble immobilier situé à Rocheservière (85620), 21 Rue du Péplu, cadastré section AE numéro 29 d'une contenance totale de 00ha 17a 62ca.

Cet ensemble immobilier est constitué d'un bâtiment principal élevé sur deux niveaux d'une surface d'environ 530 m² et de bâtiments annexes d'une surface d'environ 175 m².

Avant la fusion des deux intercommunalités, cet ensemble immobilier formait le siège de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Rocheservière.

Les bâtiments n'ayant aujourd'hui plus d'utilité pour Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, il est proposé de le céder.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la commune de Rocheservière s'est proposée d'acquérir les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés dans le but de continuer à protéger le site et maintenir une continuité entre les Espaces Naturels Sensibles entourant le bien et le centre-ville de la commune. Cette acquisition est envisagée moyennant le prix principal de vente de 700 000,00 €.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cet ensemble au profit de la commune de Rocheservière moyennant le prix principal de 700 000,00 €.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu l'avis des domaines n°2022-85190-37678 en date du 16 mai 2022 ;

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06 DEC. 2022

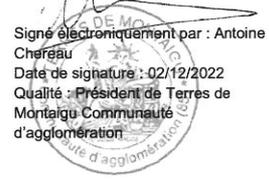
ID : 085-200070233-20221201-DELTDMB_22_212-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Cède à la commune de Rocheservière le bien sis à Rocheservière (85620), 21 Rue du Péplu cadastré section AE numéro 29 d'une contenance totale de 00ha 17a 62ca, le tout moyennant le prix principal de 700 000,00 €
- Dit que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 01 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier décembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (11) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN –

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony BONNET – Franck SAVARY a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARÉ – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_213

Apurement de créances éteintes

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances éteintes, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 2 461,97 € répartie comme suit :

Objet	Déchets	Principal	Total général
Assainissement (2015 2016)		1 614,34 €	1 614,34 €
REOM	847,63 €		847,63 €
Total général	847,63 €	1 614,34 €	2 461,97 €

Le bureau est invité à prendre connaissance des créances éteintes.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide d'apurer des créances éteintes pour 2 461,97 € dont 847,63 € sur le budget annexe Déchets et 1 614,34 € sur le budget principal.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier décembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (11) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN –

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony BONNET – Franck SAVARY a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARÉ – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_214

Admissions en non-valeur de créances

Monsieur le Président fait part à l'assemblée d'une liste de créances irrécouvrables, présentée par Monsieur le Trésorier, d'un montant total de 545,96 €, répartie comme suit :

n° liste	Office de Tourisme	Assainissement	Total général
5228100412	22,19 €		22,19 €
5245530212		523,77 €	523,77 €
Total général	22,19 €	523,77 €	545,96 €

Le bureau est invité à prendre connaissance des créances à admettre en non-valeur.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Admet en non-valeur des créances irrécouvrables pour 545,96 € dont 22,19 € sur le budget annexe Office de Tourisme et 523,77 € sur le budget annexe Assainissement.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 02/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier décembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (11) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN –

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony BONNET – Franck SAVARY a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIÉ – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_215

Demande de subvention dans le cadre de l'édition 2023 du festival Mont'en Scène

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la 20^{ème} édition du Festival Mont'en Scène qui aura lieu les 25, 26 et 27 mai 2023, l'évènement accueillera 7 établissements scolaires et près de 250 élèves.

Monsieur le Président ajoute que dans ce cadre, la Communauté d'agglomération peut solliciter une subvention auprès du Crédit Agricole de Montaigu, partenaire fidèle de l'évènement au titre de son programme en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Le Bureau est invité à statuer sur le principe de demande de subvention énoncé ci-dessus.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter, auprès du Crédit Agricole, l'attribution d'une subvention,
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 01 DECEMBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier décembre, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-cinq novembre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 25 novembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (11) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Francis BRETON – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN –

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Béatrice CLAVIER a donné pouvoir à Damien Grasset – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Anthony BONNET – Franck SAVARY a donné pouvoir à Daniel Rousseau

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Maëlle CHARIE – Daniel ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_216

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021.

A ce jour, 762 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

64 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 3 novembre 2022.

Le Bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT704	DUFROUX Maurice	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à granulés	9 575,24 €	500,00 €
PT705	GUINAUDEAU Thierry	Cugand	Poêle à bois	5 402,84 €	500,00 €
PT706	TALVANDE Louis	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 331,07 €	500,00 €
PT707	MORISSET Bernard	L'Herbergement	Volets roulants solaires	6 900,47 €	500,00 €
PT708	DOUTEAU Anthony	Montaigu-Vendée (Montaigu)	VMC, Poêle à granulés, isolation des combles	19 352,41 €	2 000,00 €
PT709	MONNIER Nicolas	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Changement des ouvertures, poêle à pellet, chauffe-eau thermodynamique, isolation des murs intérieurs	61 980,41 €	1 000,00 €
PT710	COLAS Philippe	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure, isolation plafonds rampants, panneaux photovoltaïques	83 549,30 €	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06 DEC. 2022

ID : 085-200070233-20221201-DELTDMB_22_216-DE

PT711	MARQUIS Vincent	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des combles	14 278,32 €	500,00 €
PT712	CORMERAIS Florence	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC, isolation des combles	16 960,90 €	2 500,00 €
PT713	HAMOU Jacky	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	4 817,81 €	500,00 €
PT714	GIRARD André	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	12 515,75 €	500,00 €
PT715	MOREAU Gilles	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	11 600,89 €	2 500,00 €
PT716	DAVID Loic	La Bernardière	Poêle à granulés	7 018,37 €	500,00 €
PT717	MANDIN Bernard	L'Herbergement	Poêle à bois	8 292,27 €	500,00 €
PT718	GABORIAU Matthieu	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	12 842,82 €	500,00 €
PT719	RICHARD-LAUNAY Alain	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	7 014,86 €	500,00 €
PT720	COHU Olivier	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à bois	7 364,75 €	500,00 €
PT721	GUERINEAU Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	10 443,75 €	500,00 €
PT722	HERVOUET Jean- Paul	Cugand	Poêle à bois	4 613,87 €	500,00 €
PT723	BILLAUD Gilles	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à bois	6 518,54 €	500,00 €
PT724	DOUILLARD Roger	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 235,58 €	500,00 €
PT725	VINCENT Vianette	La Bernardière	Isolation des combles	2 154,04 €	500,00 €
PT726	KIPFER Martine	Rocheservière	Poêle à granulés	5 390,83 €	500,00 €
PT727	SAID Tounadji	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	4 366,75 €	500,00 €
PT728	DOUILLARD Bernard	L'Herbergement	Poêle à bois	6 306,24 €	500,00 €
PT729	CHIRON Sylvie	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à pellet	7 849,21 €	500,00 €
PT730	BURGAUD David	L'Herbergement	Poêle à bois	6 446,17 €	500,00 €
PT731	BAHUAUD Jérémy	La Bruffière	Poêle à bois	6 415,47 €	500,00 €
PT732	VALTON Clément	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 715,62 €	500,00 €
PT733	CHOBLET Pascal	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	9 620,94 €	500,00 €
PT734	GOINEAU Danielle	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à granulés	6 607,08 €	500,00 €
PT735	HERVOUET Eugène	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés	6 723,95 €	500,00 €
PT736	PINEAU Philippe	La Bernardière	Poêle à granulés	8 871,47 €	500,00 €
PT737	REMAUD Paul	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	5 299,98 €	500,00 €
PT738	ANDRE Jean-Yves	La Bruffière	Poêle à bois	9 423,72 €	500,00 €
PT739	BOUHIER Gabriel	Treize-Septiers	PAC	9 539,46 €	500,00 €
PT740	LECOMTE Eric	La Boissière-de-Montaigu	Isolation des combles	1 967,69 €	500,00 €
PT741	PAUL Annie	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à granulés	7 326,59 €	500,00 €
PT742	VINET Patrice	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	11 334,20 €	500,00 €
PT743	BRASSELET Astrid	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à granulés	6 631,83 €	500,00 €
PT744	BOUDAUD Marie- Annick	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 778,50 €	500,00 €
PT745	PIVETEAU Florent	Cugand	Poêle à pellets	7 396,44 €	500,00 €
PT746	LEVEAU Danièle	Saint-Philbert-de-Bouaine	ITE, PAC, VMC	64 784,27 €	3 500,00 €
PT747	LEROY Jean-Luc	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à bois	6 367,79 €	500,00 €
PT748	BESNIER Régine	L'Herbergement	Poêle à bois	6 843,22 €	500,00 €
PT749	BARON Laurent	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	5 012,26 €	500,00 €
PT750	ARDOUIN Olivier	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	2 895,02 €	500,00 €
PT751	GABORIAUD Florian	Montaigu-Vendée (Boufféré)	Poêle à granulés	7 101,36 €	500,00 €
PT752	TAN Chanreasey	Treize-Septiers	PAC	13 700,00 €	500,00 €
PT753	HUCHET Damien	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	3 598,10 €	500,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le 06 DEC. 2022

ID : 085-200070233-20221201-DELTDMB_22_216-DE

PT754	GUIBERT Philippe	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	8 806,30 €	500,00 €
PT755	BRETAUDEAU- POITRAS Françoise	Cugand	Foyer fermé	6 727,81 €	500,00 €
PT756	BAUCHET Jean- Pierre	La Bruffière	Poêle à bois	7 292,03 €	500,00 €
PT757	TESSERAU Yves	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	6 038,47 €	500,00 €
PT758	DURAND André	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à pellet, chauffe-eau thermodynamique	11 486,43 €	500,00 €
PT759	HOINARD Damien	La Bruffière	PAC	12 539,70 €	500,00 €
PT760	GAUTHIER Stéphane	La Bruffière	Poêle à granulés	8 239,13 €	500,00 €
PT761	BOUSSEAU Jean- Michel	Treize-Septiers	ITE	20 361,22 €	500,00 €
PT762	RIPOCHE Marie- Thérèse	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	14 634,14 €	500,00 €
PT763	HIDRIO Maryse	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 549,64 €	500,00 €
PT764	FAUCHARD Loic	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	7 778,47 €	500,00 €
PT765	RORTAIS Jean-Luc	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	10 395,40 €	500,00 €
PT766	AUBRY Sébastien	L'Herbergement	Poêle à bois	6 787,68 €	500,00 €
PT767	BRUNELIERE Vincent	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	9291.14	500,00 €

64 aides pour un montant à payer de 41 500,00 Euros

Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Renovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n° DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 02/12/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

